

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de Convocation :

17 février 2020

L'an deux mil vingt, le 24 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine GOUTTE, Maire.

Présents : Mesdames Martine GOUTTE, Marie-Christine BRAUD, Martine GUENAI, Valérie BERNAUD, Maryvonne BARRAS. Messieurs Denis GIRAULT, Jean-Michel VENANCY, Jean-Claude GAUDINIÈRE, Jean-Michel BAUDET, Patrick PICARD, Laurent DE BOISSESON.

Absente excusée : Madame Agathe GERMAIN.

Secrétaire de Séance : Marie-Christine BRAUD

Objet : Tarifs du Port 2020

Monsieur Jean-Michel VENANCY, après concertation avec les membres du Conseil, propose une augmentation de 10 % des tarifs comme suit :

Longueur du bateau en m	Tarif HT Commune	Tarif HT Hors Commune
Jusqu'à 5,99	185 €	238 €
6 à 6,49	212 €	281 €
6,50 à 6,99	242 €	323 €
7 à 7,49	271 €	369 €
7,50 à 7,99	297 €	410 €
8 à 8,49	331 €	451 €
8,50 à 8,99	360 €	493 €
9 à 9,49	387 €	532 €
9,50 à 9,99	417 €	574 €
Au-delà de 10	446 €	617 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'accepter les tarifs suivants pour l'année 2020.

Pour copie conforme au registre,

Fait à Plassac, le 25 février 2020

Le Maire, Martine GOUTTE

